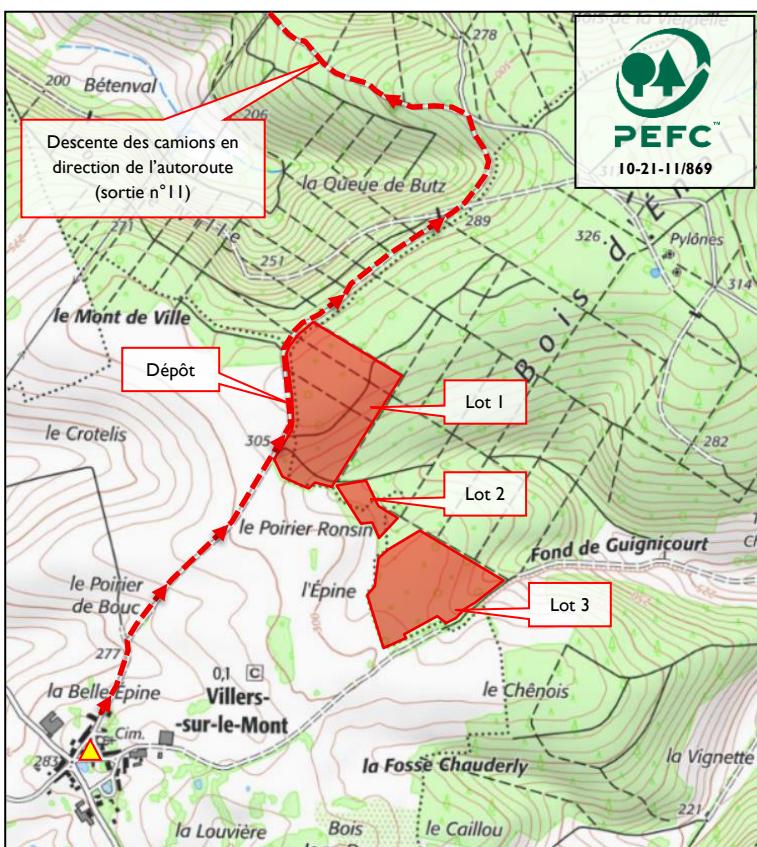




Vente Sur Pied et en Bloc



Propriétaire
Certification
Département
Localisation
Commune
Lieu-dit
Coordonnés GPS
(Degrés Décimaux)
Point de Rencontre
Sécurité conseillé

GF Bois Vert
PEFC : 10-21-11/869
Ardennes (08)
Charleville-Mézières Sud
Balaives-et-Butz
Bois d'Enelle
Longitude : 4,687827°
Latitude : 49,672944°

Église de Villers-sur-le-Mont

Essence principale
Volume présumé
Nombre d'arbres
Volume moyen

Frêne – Hêtre
287 m3
185
1.6 m3

Nature coupe
Parcelles PSG
Surface
Limites
Marquage

Coupe d'amélioration
1 – 5p – 6 – 7
22 hectares environ
Plaines/cultures/chemins/peinture
Un flachis CGB au pied et des ronds de peinture au corps

Réserves

Tous les arbres et brins non marqués de ronds à la peinture
Se reporter au plan ci-contre
Sas CEGEB
Boris Leduc (06 86 23 09 38)
Jean-Marc Péneau (sas CEGEB)
68 rue du Centre, 60 350 Berneuil-sur-Aisne
Mob : 06 80 99 20 20 – Tél : 03 44 85 76 60
Mail : secretariat@cegeb.com

Clauses générales EFF/FNB
Conditions particulières du 22 décembre 2025

Lot	Essence	Diamètre mesuré à 1,3 m												Total			
		30	35	40	45	50	55	60	65	70	75	80	85	90+	Nbre	Vol. m3	VU m3
1	Frêne sain		1	13	8	8	6	14	7	3	1				61	96	1.6
	Frêne déclassé					3	22	1	3	1	1				11	20	1.8
	Hêtre sain						1			2	1				5	14	2.8
	Hêtre déclassé								2	1	2				6	16	2.6
2	Frêne sain	4	5	4	2	6	1								22	26	1.2
	Frêne déclassé						1								1	2	2
3	Frêne sain	6	19	18	13	9	7	1							73	98	1.3
	Frêne déclassé		1												1	1	1
	Hêtre sain								1	2	1				1	5	14
Observations :															185	287	1.6

Clauses particulières

Préambule : l'arrivée des camions doit se faire par Villers-sur-le-Mont, et la descente en direction de l'autoroute comme indiqué sur le plan. Prévenir Monsieur Hallet au 06.49.63.02.46 du début d'exploitation.

Exploitation : tirage des arbres de bordure et de ceux le nécessitant.

Recépage soigné du sous-étage et des places d'abattage. Respect des zones de régénération. Mise en tas ou épargillement des rémanents sur une hauteur inférieure à 1 mètre. Houppiers, purges et taillis font partie de la vente et sont à enlever.

Débardage : par terrain sec ou portant.

Stockage : au Nord-Ouest

Délai d'exploitation : 15 octobre 2026

Délai d'enlèvement : 3 mois après le débardage

Assujettissement à la TVA : non

Paiement : 20 % au comptant

40 % par Billet à Ordre ou virement avalisé au 15.06.2026

40 % par Billet à Ordre ou virement avalisé au 15.09.2026

Caution : 5 000 € sauf si caution permanente.

CVO : payée par l'acheteur pour le compte du vendeur.

« la remise d'une offre suppose l'acceptation des clauses générales et particulières »

L'acquéreur

La caution

